

Message N° 2023/38 du Conseil communal au Conseil général du 16 mai 2023

### Investissement : Crédit destiné au remplacement de la Passerelle sur la Glâne

---

#### 1. Introduction et état de la situation

La Passerelle en bois construite en 2003 qui permettait, jusqu'ici, de franchir sportivement et touristiquement la Glâne entre Neyruz et Ecuwillens, s'est considérablement dégradée.

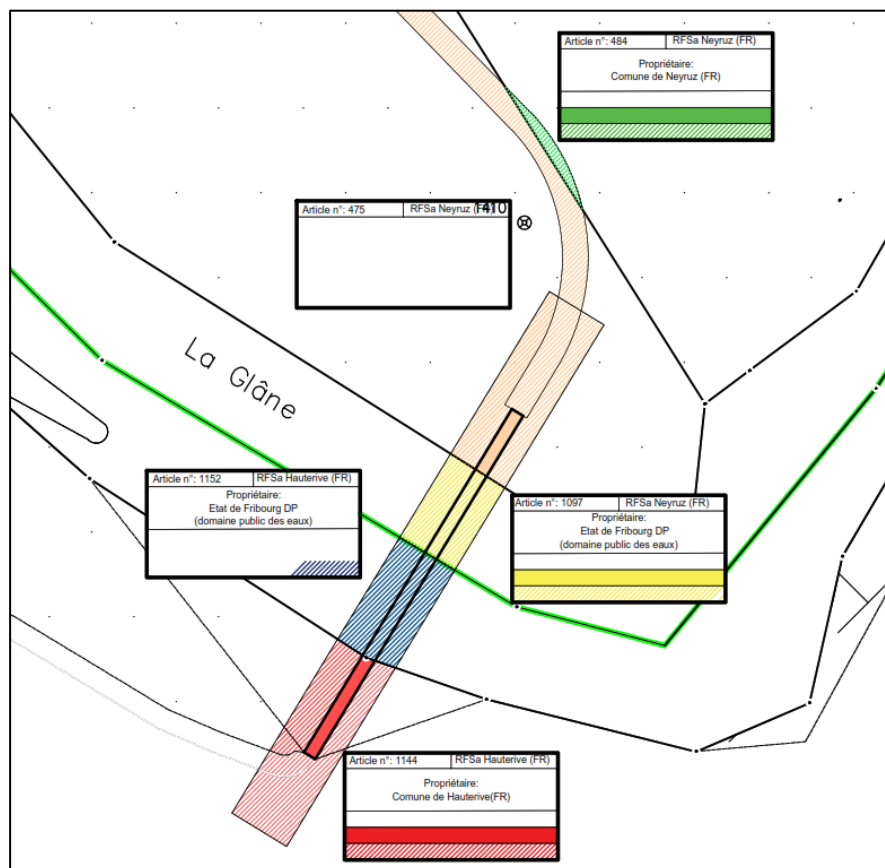


Les dégâts, essentiellement côté Hauterive, sont tels qu'il a fallu, pour des raisons de statique de l'ouvrage et afin d'assurer la sécurité des usagers, condamner l'accès à la Passerelle en août 2022. Une vision locale effectuée avec un bureau d'ingénieurs mandaté à cet effet a confirmé l'état de dégradation de l'ouvrage.

La détérioration de l'ouvrage n'est pas imputable à des défauts d'entretien, mais en partie à cause d'un concept de réalisation qui peut être qualifié de « léger » avec du bois « blanc » autoclavé. S'ajoute à cela, un milieu environnemental fortement défavorable en raison d'une saturation de la zone en humidité naturelle, d'absence partielle et saisonnière d'ensoleillement, de manque de renouvellement de l'air de par la topographie de l'endroit, de proximité d'un couvert de végétation intense, etc.

Il est à relever que depuis la création de l'ouvrage en 2003, les Communes partenaires, Neyruz et Hauterive, ont assuré sans faille de part et d'autre l'entretien régulier de l'ouvrage. Les modalités d'entretien et des frais dévolus à la Passerelle ont été fixés par convention, laquelle prévoit une répartition des coûts à hauteur de 50% pour chacune des communes.

Ci-après, les surfaces concernées :

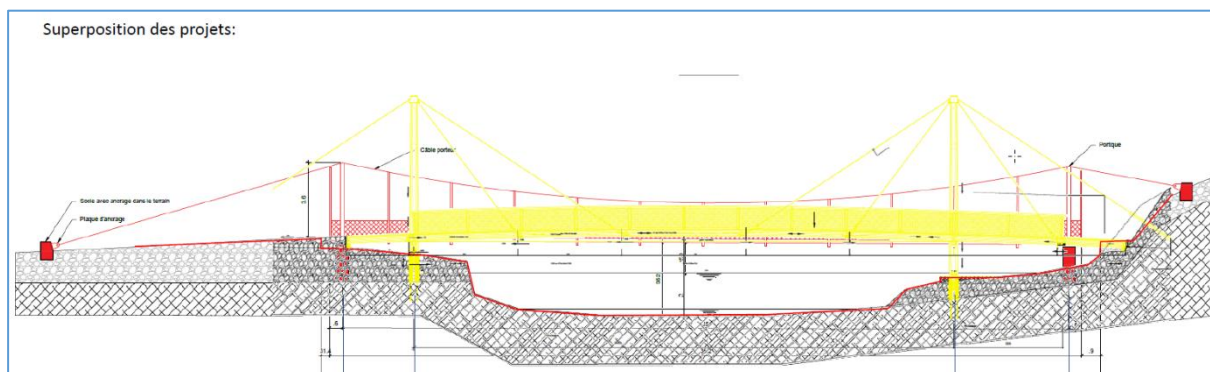


Grâce aux excellentes relations entre les deux Communes partenaires, c'est d'entente coordonnée qu'elles se sont mises à l'œuvre pour définir une stratégie relative à cette passerelle très appréciée dans les circuits pédestres et VTT régionaux. Partant, c'est tout naturellement qu'elles se sont rapidement décidées pour le maintien d'un ouvrage à cet endroit et sur le concept général à retenir, tant en termes de structure que sur les aspects financiers.

Ainsi, il a été défini que Neyruz gère la partie administrative du projet (coordination, autorisations, communication, etc.) et Hauterive prend la main sur les aspects techniques (demandes d'offres, projections de concepts possibles, etc.).

Le projet retenu par les Communes partenaires, et qui vous est proposé, consiste à démolir l'ouvrage existant, puis à le remplacer par un ouvrage haubané exclusivement par des armatures métalliques, le tout mesurant 36 m. de long et 1,20 m. de large. La typologie projetée est identique à celle de la toute nouvelle passerelle du barrage de Rossens, construite par le même mandataire choisi.

Ci-après l'illustration du projet :



Hélas, les Communes de Neyruz et Hauterive ont malheureusement dû se résoudre à exclure toute variante de remplacement en bois pour les raisons évoquées plus haut. S'ajoute à cela des différences de coûts qui - selon les offres reçues pour cet ouvrage en bois - s'élèveraient entre 75 et 250 % plus cher que la variante métallique.

Ainsi, le crédit demandé comprend :

- la réalisation d'une passerelle métallique, selon devis de l'entreprise pré-retenue ;
- le mandat de suivi de reconstruction par l'Ingénieur qui nous a accompagné dès l'empêchement de franchissement en automne 2022, ;
- les autorisations de démolition-reconstruction ;
- divers aménagements complémentaires et réserves en raison de l'environnement et accès compliqué du site.

La Commune partenaire d'Hauterive présentera de son côté une demande d'investissement et montant identique à celle de Neyruz. Cet objet est prévu à l'ordre du jour de leur assemblée communale du 9 mai 2023.

Sous réserve d'acceptation des crédits demandés par les législatifs des deux Communes, les travaux de démolition de l'ouvrage existant seraient réalisés durant l'été 2023, tandis que la reconstruction de l'ouvrage est prévue, sur une durée de 6 à 8 semaines durant l'automne 2023. Partant, si la projection de ces délais est respectée, la Passerelle pourra à nouveau être franchissable dans les derniers mois de l'année.

Partant, afin d'anticiper la conséquente durée de procédure pour l'obtention des autorisations de construire, les deux communes se sont accordées et vont planifier la mise à l'enquête publique de la réfection de l'ouvrage en amont des décisions sur les crédits d'investissement. Ceci n'interférera pas sur l'acceptation formelle par les législatifs respectifs, mais permettra de garantir la délivrance des permis de construire en concordance avec le planning établi.

Le passage sur la Glâne dans ce périmètre remonte à l'époque où ont été érigé le château de Vitiwil d'Ulrich de Neyruz et celui d'Ecuvillens. Ces deux châteaux, dont il ne demeure que quelques traces de ruines aujourd'hui, se faisaient face de part et d'autre de la Glâne avec un passage sur le cours d'eau accessible par le gué entre En Chatel et Hauterive.

En 2003, le passage sur la Glâne fut desservi par la Passerelle aujourd'hui fermée à cause de la dégradation de cet ouvrage. Avec la réfection proposée, la Passerelle pourra à nouveau être empruntée par les personnes cheminant sur le chemin officiel de pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle et par toutes celles se promenant sur les itinéraires des chemins pédestres.

## 2. Demande de crédit et financement

Le crédit d'investissement nécessaire au remplacement de la Passerelle sur la Glâne se décompose ainsi :

But de la dépense de CHF 100'000.00 TTC pour le remplacement de la Passerelle sur la Glâne

Prix global à diviser entre les 2 communes (à savoir que Hauterive va proposer à son assemblée un investissement global de CHF 100'000.00) :

CHF 129'175.40 : offre pour la structure  
 CHF 7'000.00 : plus-value pour surlargeur passerelle  
 CHF 8'000.00 : offre ingénieur  
 CHF 3'500.00 : frais administratifs et de préavis sur procédure d'obtention des autorisations de construire.  
 CHF 52'324.60 : Divers et imprévus : réaménagement des accès, remise en état des chemins, prix pour les emprises définitives sur terrains des privés, démontage de la passerelle actuelle, autres

Ce crédit d'investissement de CHF 100'000.00 TTC sera financé par les liquidités communales.

<b>Frais financiers du crédit :</b>					
Perte d'intérêts sur capitaux utilisés	100 000.00	0.10%		+	100.00
Amortissement annuel comptable PA	100 000.00	5.00%		+	5 000.00
Frais d'exploitation annuels estimés					
pour entretien des accès	100 000.00	1.00%		+	1 000.00
<b>Total des frais financiers</b>					<b>6 100.00</b>

## 3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 3 avril 2023.